

Dialogue interactif informel de l'Assemblée générale des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général
**« La responsabilité de protéger au cours des 10 prochaines années :
mettre en œuvre l'action collective »**

New York, le 6 septembre 2016

Intervention de S.E. M. Christian Braun
Ambassadeur, Représentant permanent du Luxembourg

Monsieur le Modérateur,

Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué ce dialogue interactif informel, qui me donne l'occasion de réaffirmer le plein appui du Luxembourg au principe de la responsabilité de protéger et à sa mise en œuvre.

Je m'associe aux interventions de l'Union européenne et des Pays-Bas au nom du Groupe des amis de la responsabilité de protéger.

À titre national, je voudrais tout d'abord saluer le rapport du Secrétaire général. Il a le courage de dresser un constat sans appel : malgré les avancées réalisées depuis le Sommet mondial de 2005, la communauté internationale qui aspirait à protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité a, je cite, « lamentablement échoué ». C'est un fait. Les atrocités commises en Syrie, en Iraq, au Yémen, au Soudan et au Soudan du Sud, en République centrafricaine, en Erythrée, ou encore en République populaire démocratique de Corée, démontrent cet échec au quotidien.

Dans son rapport, le Secrétaire général avance quatre propositions pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre de la responsabilité de protéger. Nous soutenons ses propositions et espérons qu'elles seront reprises à son compte par le prochain Secrétaire général.

Un obstacle majeur à la mise en œuvre de la responsabilité de protéger est le fait que de plus en plus de parties aux conflits, qu'il s'agisse de forces gouvernementales ou de groupes armés non étatiques tels que Daech ou Boko Haram violent le droit international humanitaire de façon effroyable, en toute connaissance de cause, et continuent de le faire en toute impunité. La lutte contre l'impunité doit dès lors être une priorité absolue. A cet égard, nous saluons le lien que fait le Secrétaire général entre la responsabilité de protéger et l'action essentielle de la Cour pénale internationale en matière de justice pénale internationale.

Amener les responsables à répondre des atrocités qu'ils ont commis contribue à prévenir la commission d'autres atrocités. La prévention d'atrocités, y compris la prévention de la récurrence d'atrocités, voilà une autre priorité clef à nos yeux. C'est ce qui motive l'engagement du Luxembourg au sein de la Commission de consolidation de la paix, en particulier pour contribuer à pérenniser la paix en Guinée.

Pour prévenir des atrocités, tous les acteurs du système des Nations Unies doivent jouer leur rôle. Nous encourageons le Secrétariat des Nations Unies à continuer de mettre en œuvre son initiative « Les droits humains avant tout ».

Quand la prévention ne porte pas ses fruits, la communauté internationale doit être en mesure d'agir de manière résolue et en temps voulu, avec tous les outils dont elle dispose, pour protéger les populations affectées. Un rôle clef revient ici au Conseil de sécurité. La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales a été conférée au Conseil de sécurité justement « afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation », selon les termes de la Charte des Nations Unies. La paralysie du Conseil lorsque des populations endurent des crimes atroces, comme cela a été trop souvent le cas au cours du conflit en Syrie, va à l'encontre de la Charte. Pour remédier à cette paralysie, nous soutenons l'initiative lancée par la France avec la Mexique visant à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité s'abstiennent de recourir au veto en cas d'atrocités de masse. Au-delà des cinq membres permanents du Conseil, tous les Etats membres doivent prendre leurs responsabilités. Nous encourageons ainsi les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à souscrire au Code de conduite élaboré par le groupe ACT concernant l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre. Nous sommes désormais 112 pays à soutenir ce code de conduite. Nous espérons que son application permettra de renforcer notre capacité collective à mettre en œuvre la responsabilité de protéger.

Je vous remercie.